

République Française
Département de la Haute-Marne
Arrondissement de LANGRES
Commune de SAINTS-GEOSMES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saints-Geosmes

SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2019

Date de la convocation : 15 novembre 2019

Date d'affichage : 26 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-deux novembre à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacky MAUGRAS, maire.

Présents : AUBRY ROMAIN, BRENE ANNETTE, CAUSERET EDITH, DETOURBET BERNARD, GARBINO GERARD, GODONNIER ROGER, HECHT SABRINA, MAUGRAS JACKY, MINOT CHANTAL, MIOT ERIC, ROGUE DOMINIQUE, SIMEANT ALAIN, URBAIN GEOFFREY, VILLETET JEROME

Représentés : GERARD SYLVIE par MINOT CHANTAL, GUENIOT FRANCOIS par GARBINO GERARD, LOUET DANIEL par MIOT ERIC, MORIZOT MICHEL par VILLETET JEROME, ROYER MARC par CAUSERET EDITH, WARNET CHRISTIANE par GODONNIER ROGER, ZENDER SEBASTIEN par SIMEANT ALAIN

Absents excusés : GOUVERNEUR SYLVIE, MARCOUX VERONIQUE, MATHEY NATHALIE, MATROT YANN, SERRANO JOSE

Secrétaire : Monsieur MAUGRAS JACKY

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

2019_097 - ADOPTION DU RAPPORT SUR PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2018

Mr le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport annuel 2018 et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-
- Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la commune qui et consultable sur le site internet : www.saints-geosmes.com
- Décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- Décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- Décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA qui correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement

2019_098 - PROTECTION SOCIALE PERSONNEL COMMUNAL – MISE EN PLACE DES TITRES RESTAURANT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 20 voix pour et 1 abstention, de mettre en place des chèques déjeuners au bénéfice du personnel communal à partir du 1^{er} janvier 2020.

La valeur du chèque déjeuner est fixée à 5 euros avec une participation de la commune à hauteur de 60 %, 40% restant à la charge de l'agent. Le nombre est fixé à 10 chèques déjeuner par mois pour les agents à temps complet et sera proratisé selon le temps de travail. Ils seront distribués sur 11 mois.

M. le Maire est autorisé à signer la convention de prestation de service avec le Groupe UP et le règlement d'attribution des chèques déjeuner.

2019_099 - RAPPORT DE LA CLECT SUR NOUVELLES CHARGES TRANSFEREES DE LA CCGL - ZONE NOUVELLES FRANCHISES ET TRANSPORTS SCOLAIRES

Mr le Maire expose au conseil municipal que la CLECT s'est prononcée à l'unanimité sur l'évaluation des charges transférées selon la méthode de droit commun décrite au code général des impôts, suite aux deux transferts de compétence suivants :

- Zone d'activité des Nouvelles Franchises – transfert de compétence de la ville de Langres à la CCGL en application de la loi NOTRe,
- Transports scolaires – restitution de la compétence aux 20 communes du Bassigny suite à décision du conseil communautaire en 2018, suite à fusion des deux communautés en 2017.

Par ailleurs, l'évaluation du coût de la compétence balayage des rues a été effectué.

Enfin, l'évaluation des charges transférées relative à la compétence scolaire pour Hûmes-Jorquenay a été rectifiée suite à la fourniture de nouveaux éléments par la commune, relatifs à 2015, année de référence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le rapport de la CLECT.

2019_100 - MODIFICATION STATUTS DE LA CCGL EN VUE REPRISE COMPETENCE TRANSPORTS SCOLAIRES

Mr le Maire expose au conseil municipal que le conseil communautaire s'est prononcé à l'unanimité pour la modification des statuts de la communauté de communes afin que celle-ci exerce à compter du 1er janvier 2020, la compétence transports scolaires, sous réserve de la dissolution dans le même temps du SITS de Rolampont. Il explique d'une part que la communauté de communes du Bassigny exerçait cette compétence depuis des années bien que temporairement transmise au SITS pour quelques mois. Le SITS de Rolampont recouvre en outre actuellement quasiment toutes les communes de la CCGL. Il explique d'autre part que la loi mobilité en discussion au parlement, amènerait de toute façon à un changement d'exercice de la compétence, au profit du conseil régional ou de la communauté de communes, dès 2021. Les transports scolaires sont de longue date gérés par des établissements publics de coopération intercommunale (communauté de communes ou syndicat), dès lors la concentration au niveau de la CCGL est cohérente, d'autant plus que cette compétence est le corollaire de la compétence scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la modification des statuts de la communauté de communes qui seront applicables au 1er janvier 2020 sous réserve de la dissolution du SITS de Rolampont.

2019_101 - ATTRIBUTION COMPENSATION CCGL - COMPETENCE BALAYAGE DES RUES

Mr le Maire expose au conseil municipal que le conseil communautaire du 24 septembre a délibéré favorablement au financement de la compétence balayage des rues sans impacter les attributions de compensation. Il convient toutefois, dans le cadre de la procédure des attributions de compensation libres, que le conseil municipal valide le fait que l'attribution de compensation de la commune ne soit pas impactée par ce transfert de compétence, mesure évidemment favorable aux finances communales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les termes de la délibération du conseil communautaire n°2019-65 du 24 septembre 2019 et le fait que le financement de la compétence balayage des rues ne donne pas lieu à une modification de l'attribution de compensation de la commune.

2019_102 - ATTRIBUTION COMPENSATION DEROGATOIRE CCGL - COMPETENCE SCOLAIRE - INVESTISSEMENT

Afin d'assurer une solidarité entre les communes quant au financement des investissements dans les écoles encore en cours d'amortissement et de remboursement ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la fixation de « la part investissement » de l'attribution de compensation dérogatoire libre relative à la compétence scolaire, péri- et extra-scolaire, selon le montant des charges transférées et approuve le montant défini pour la commune, soit 14 305 euros.

2019_103 - MODIFICATION STATUTS DU SYNDICAT MIXTE TRANSPORTS PAYS LANGRES (SMTPL)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne à l'unanimité un avis favorable à la modification des statuts du Syndicat Mixte des Transports du Pays de Langres qui prévoit que le SPTPL devient un syndicat mixte fermé à la carte.

2019_104 - ADHESION CARTE 2 DU SYNDICAT MIXTE TRANSPORTS PAYS DE LANGRES (SMTPL)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adhérer à la carte 2 « bouquet de nouvelles mobilités » proposée par le SMTPL.

2019_105 - DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL TRANSPORTS SCOLAIRES DE ROLAMPONT (SITS)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la dissolution du SITS de ROLAMPONT au 01/01/2020, sous réserve de la modification concomitante des statuts de la communauté de communes du Grand Langres à la même échéance, la rendant compétente à la suite du SITS

2019_106 - AVENANT MARCHE TRAVAUX VIABILISATION LOTISSEMENT POIRIER AU CIEL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, l'avenant au marché des travaux de viabilisation du lotissement « Poirier au Ciel » portant sur la prise en compte de quantités réelles exécutées et des adaptations nécessaires du projet. Le montant de l'avenant s'élève à la somme de 17 612,49 euros, ce qui porte le nouveau montant du marché confié à l'Entreprise BONGARZONE à 449 218,74 euros HT.

2019_107 - ETUDE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES DE LANGRES ET STS-GEOSMES - CONVENTION REPARTITION FINANCIERE

M. Alain SIMEANT adjoint, rappelle la convention de groupement de commandes entre la Ville de Langres, la Communauté de Communes du Grand Langres et la Commune de SAINTS-GEOSMES relative à l'étude de diagnostic, schéma directeur et zonage pluvial des deux communes.

Afin de pouvoir bénéficier des subventions de l'Agence de l'eau notamment sur la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, sur les enquêtes publiques et autres frais associés, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, la nouvelle convention de répartition financière à intervenir entre la Ville de Langres et la Commune, et autorise M. le Maire à la signer.

2019_108 - GESTION DES CHATS ERRANTS - CONVENTION FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix pour et 1 abstention, accepte à l'unanimité, de passer avec la fondation 30 Millions d'Amis une convention fixant les modalités de prise en charge à hauteur de 50 %, des frais de stérilisation et d'identification des chats errants sans propriétaire sur la commune, pour l'année 2019.

M. le Maire est autorisé à signer cette convention.

2019_109 - CONTRAT GROUPE ASSURANCES STATUTAIRES DU CENTRE DE GESTION

Suite à la consultation lancée par le centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les taux et prestations négociés par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat groupe d'assurance statutaire avec YVELIN/CNP, décide d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2020 au contrat groupe pour 4 ans suivants les taux suivants :

- agents CNRACL – franchise maladie ordinaire 10 jours- taux : 4,85 %
- agents IRCANTEC – franchise maladie ordinaire 10 jours – taux : 1,01 %

Le Conseil Municipal accepte également la convention de remboursement des frais engagés par le Centre de Gestion pour la commune.

2019_110 - AFFOUAGES BALESMES 2019

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2019 la parcelle n° 101 – surface 4.62 ha.

Le prix du stère est fixé à 7 euros. La taxe d'affouage est fixée à 21 euros par affouagiste.

M. le Maire est autorisé à signer tout document y afférent.

2019_111 - AFFOUAGES BALESMES 2020

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2020 les parcelles n° 108 – surface 3.4 ha et n° 109 – surface 1.7 ha.

Le prix du stère est fixé à 7 euros. La taxe d'affouage est fixée à 21 euros par affouagiste.

M. le Maire est autorisé à signer tout document y afférent.

2019_112 - LOCATION PATIS COMMUNAUX STS-GEOSMES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de mettre en location, pour du jardin, la parcelle de terrain cadastrée section AC n° 177 d'une superficie de 437 m², située Route d'Auberive Lieudit « La Courvée Nord » comme suit :

- pour moitié de sa superficie à Mr Eric CRAVE, domicilié 2 Ter Route de Dijon à SAINTS-GEOSMES
- pour moitié à Mr Daniel ROUX, domicilié 3 Rue du Moulin à Vent à SAINTS-GEOSMES

Le Conseil Municipal fixe le prix de location de chaque partie à la somme forfaitaire de 10 euros par an.

La location prendra effet le 1er janvier 2020 et sera renouvelable chaque année tacitement.

Mr le Maire est autorisé à signer les baux ainsi que toutes pièces utiles dans ce cadre.

2019_113 - REGULARISATIONS BUDGETAIRES

Afin de régulariser les attributions de compensation au titre de l'année 2018 (instructions dossiers d'urbanisme), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, l'ouverture de crédits budgétaires par virement de crédits, sur le budget général de la commune, comme suit :

Section fonctionnement :

- DEPENSES : compte 73928 = + 6 427 euros
- DEPENSES : compte 615221 = - 6 427 euros

Questions diverses

- 1) La réunion d'information avec atelier participatif qui a eu lieu le samedi 19 octobre en présence du maître d'œuvre s'est très bien déroulée et il en est ressorti 3 esquisses différentes proposées par le cabinet PERSPECTIVE, le Maire et ses adjoints ont retenu la numéro 2 comprenant un city park. Une nouvelle réunion d'information sera organisée pour présentation du projet définitif.
- 2) La prochaine commission des travaux aura lieu le mercredi 11 décembre 2019.
- 3) La proposition d'une esquisse a été faite concernant le lotissement des Frênes. Ce lotissement sera composé principalement de lots de 6 et 7 ares. La première tranche comportera 14 lots.
- 4) Le Maire s'est renseigné pour la fibre optique et elle sera disponible fin 2022 sur la commune.
- 5) Une deuxième réunion concernant le projet de photovoltaïque est organisée le 05/12/2019 avec les services de l'état. Nous sommes dans un périmètre rapproché de la source de la Marne.
- 6) Repas des séniors

A Saints-Geosmes :

Cette année les personnes âgées de + de 70 ans sont conviées avec leurs conjoints à un repas convivial à la salle polyvalente de Saints-Geosmes le samedi midi 07 décembre 2019. Le traditionnel colis de Noël sera remis à chacun des bénéficiaires.

A Balesmes sur Marne :

Le repas des séniors est prévu le samedi 25 janvier 2020 à la salle communale.

- 7) Deux adjoints au Maire ont assisté à la commission annuelle organisée par le SDED 52
- 8) L'éclairage au point de collecte des ordures ménagères à Balesmes sur Marne est prévu d'être posé en début d'année 2020.
- 9) Un compteur au captage de Balesmes a été mis en place.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h45.

Fait à SAINTS-GEOSMES, les jours, mois et an susdits

Le maire,